

# Relevé des Infractions Sportives des Compétitions Régionales n°3



## Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 [crs@volleyidfr.org](mailto:crs@volleyidfr.org)

Cachan le, vendredi 31 octobre 2025

Saison sportive : 2025/2026

### Championnat pré-national senior féminin

#### Poule B :

- Dossier n°16 : PFBA015 - VB TORCY MARNE LA VALLEE 1 / CSM EAUBONNE du dimanche 26/10/2025 :
  - Une observation dans le pavé « Remarques » de la feuille de match.

### Championnat régional 1 senior féminin

#### Poule A :

- Dossier n°17 : 1FAA012 - JEANNE D'ARC DE ROSNY / AS. SP DE SARTROUVILLE 3 du samedi 25/10/2025 :
  - La rencontre n'a pas eu lieu : terrain impraticable suite à une fuite d'eau dans le gymnase.

### Championnat régional 2 senior masculin

#### Poule D :

- Dossier n°18 : 2MDA010 - CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES -SECTION VB 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du dimanche 19/10/2025 :
  - Une observation dans le pavé « Remarques » de la feuille de match.

### Qualifications Régionales Jeunes

#### M13 Féminin :

- Dossier n°19 : Tour 2 du samedi 18/10/2025 – Poule « A » à Asnières-sur-Seine :
  - L'équipe de SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL ne s'est pas déplacée.

## Sanctions Terrain

Compétition	N° du match et Date	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction Terrain
Championnat Pré-national Senior M	PMAA008 du 18/10/2025	M. GHENIM ALEXANDRE	Entraîneur	AS. SP DE SARTROUVILLE	Carton Jaune
Championnat Pré-national Senior M	PMBA009 du 18/10/2025	M. EBOUMBOU ESSOUA CHRIST-EMMANUEL	Entraîneur	VINCENNES VOLLEY CLUB	Carton Jaune
Championnat Pré-national Senior M	PMBA010 du 18/10/2025	M. HUGUEL ALEXANDRE	Joueur	RUEIL ATHLETIC CLUB	Carton Jaune
Championnat Régional 1 Senior F	1FAA012 du 25/10/2025	Mme HASSAINE SOUMAYA	Joueuse	V.B. CLUB ERMONT	Carton Jaune
Championnat Régional 1 Senior M	1MAA006 du 19/10/2025	M. SPEYBROUCK VINCENT	Entraîneur	AS VOLLEY BALL CERGY	Carton Jaune
Championnat Régional 2 Senior M	2MCA012 du 26/10/2025	M. ROBERTSON ALEXANDER	Joueur (Capitaine)	LSO COLOMBES	Carton Jaune

**Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.**